



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS.....	4
I. L'ACCOMPAGNEMENT ET LE SOUTIEN JURIDIQUES DES PERSONNES ÉTRANGÈRES.....	5
1. Les conditions d'accueil et d'accompagnement	5
2. Accompagnement des personnes étrangères dans leur demande de titre de séjour	6
3. Accompagnement des personnes demandeuses d'asile et réfugiées.....	8
Le Centre International de Massy.....	10
4. Accompagnement des personnes étrangères victimes de violences liées au genre.....	11
5. Accompagnement des personnes étrangères malades.....	13
6. Accompagnement des personnes étrangères menacées d'enfermement et d'expulsion.....	15
7. Accompagnement des personnes étrangères retenues au centre de rétention administrative du Mesnil-Amelot.....	15
8. Accompagnement des personnes étrangères détenues et sortantes de prison....	18
II. PORTER LES REVENDICATIONS ET LA VOIX DE LA CIMADE	20
III. NOS ACTIONS DE SENSIBILISATION.....	24
IV. NOTRE PÔLE RESSOURCE INTERNE ET EXTERNE.....	26
1. Des formations et ressources pour l'interne	26
2. Des formations et des temps de sensibilisation en externe.....	27
3. Un pôle ressource interne et externe organisé par thématique.....	27
V. NOS RESSOURCES.....	28
1. Les équipes et la vie associative	28
2. Le déploiement d'un outil de suivi statistique	30
3. Les moyens financiers	30



EN Ile-de-France, les militant·e·s et les équipes salariées de la Cimade ont renforcé leur mobilisation sur le terrain pour faire face aux difficultés grandissantes rencontrées par les personnes étrangères pour accéder à leurs droits. La Cimade IDF assure en effet des permanences d'accueil et d'information juridique dans toute la région. Elle intervient également auprès des personnes incarcérées en prison et en centre de rétention administrative. La Cimade agit par ailleurs pour une véritable insertion de réfugié·e·s statutaires, au sein de son centre d'hébergement implanté à Massy.

L'année 2023 a été marquée par la forte mobilisation du mouvement contre la loi Asile immigration, dans un cadre interassociatif, qui s'est soldée par l'adoption en janvier 2024 d'un texte extrêmement répressif et dangereux pour les droits des personnes exilées. De nombreuses interventions publiques et manifestations ont eu lieu dans la région afin de lutter contre les propos xénophobes, mensongers, criminalisant toujours plus la figure de l'étranger, largement diffusés dans le champ médiatique et politique.

Mais sans attendre l'application de ce texte, la situation des personnes étrangères en Ile-de-France a continué à se détériorer, butant contre le silence et les pratiques illégales des préfetures. Au quotidien, les bénévoles de la Cimade Ile-de-France constatent les blocages de la machine administrative, dans un contexte de dématérialisation généralisée des procédures. Ces nombreux blocages, portés par une volonté politique de restreindre l'accès à un titre de séjour, fabriquent chaque jour des personnes sans-papiers et entraînent des ruptures de droits (séjour, emploi...), du fait de l'impossibilité de renouveler un titre temporaire ou de déposer un dossier de régularisation.

En 2023 en Ile-de-France, 391 bénévoles ont accompagné environ 22.000 personnes dans leurs démarches de régularisation, de demande d'asile, de réunification ou de regroupement familial, de recours contre des décisions d'éloignement, d'accès aux droits sociaux ou encore de demande de titre de séjours dans un contexte de violences liées au genre. Les actions de sensibilisation, qui se nourrissent des réalités rencontrées en permanence, ont été fortement développées dans la région, afin de faire émerger une autre vision des migrations et des personnes exilées et de combattre les idées fausses porteuses de haine.



I. L'ACCOMPAGNEMENT ET LE SOUTIEN JURIDIQUES DES PERSONNES ÉTRANGÈRES

1. Les conditions d'accueil et d'accompagnement

En Ile-de-France, il existe 14 lieux de permanence d'accompagnement socio-juridique : à Paris (6e,13e,14e,15e,17e, 20e), dans les Yvelines (Plaisir, Versailles), le Val d'Oise (Cergy), en Seine-Saint-Denis (Montreuil, Aulnay-sous-Bois), en Essonne (Massy, Evry Courcouronnes) et dans les Hauts-de-Seine (Montrouge/Chatillon).

Une trentaine de créneaux de permanence a lieu chaque semaine. Les permanences juridiques ont des fonctionnements très divers, principalement liés à leur emplacement géographique et l'éventuelle existence d'un réseau associatif local.

- **Certaines permanences ont un accueil généraliste** (ex : Montrouge, Batignolles) **tandis que d'autres permanences sont spécialisées** en asile ou en séjour (ex : Yvelines).
- **Les permanences ont lieu avec ou sans RDV selon les lieux.** Un système de prise de rendez-vous par téléphone a été maintenu dans certains lieux en amont de l'accueil physique ou en complément d'un accueil sans rendez-vous.

Des permanences spécialisées ont lieu plusieurs fois par semaine :

- Les permanences dédiées aux femmes et personnes étrangères victimes de violences (en présentiel et par téléphone)
- La permanence Santé et droits sociaux (permanence téléphonique)
- La permanence Prison (dans 5 établissements de détention et par téléphone)
- La permanence éloignement (en présentiel et par téléphone)

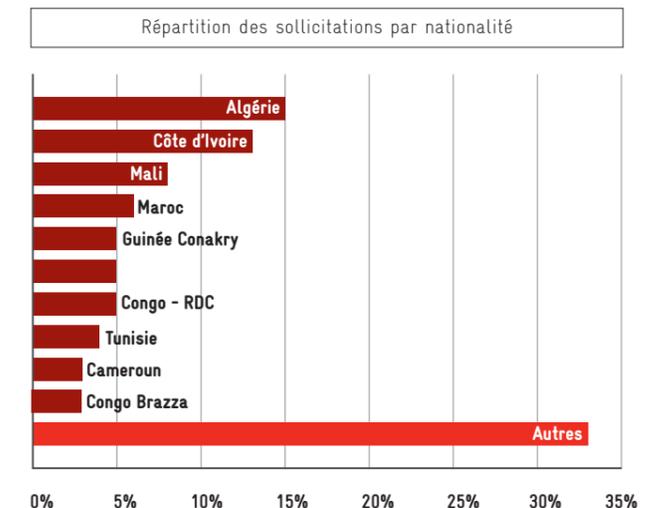
Une permanence téléphonique régionale, un dispositif complémentaire à l'accueil physique en permanence

La Cimade Ile-de-France dispose d'une permanence

téléphonique régionale qui se tient deux demi-journées par semaine, le lundi après-midi et le mercredi matin. Elle mobilise des bénévoles compétent·es sur les questions de droit d'asile, de droit au séjour, d'expulsion ou d'accès à la santé. Elle permet d'apporter un soutien socio-juridique par téléphone, en délivrant des informations ou des conseils aux personnes qui appellent, et en fixant un rendez-vous pour celles qui requièrent un accompagnement plus soutenu ou un suivi.

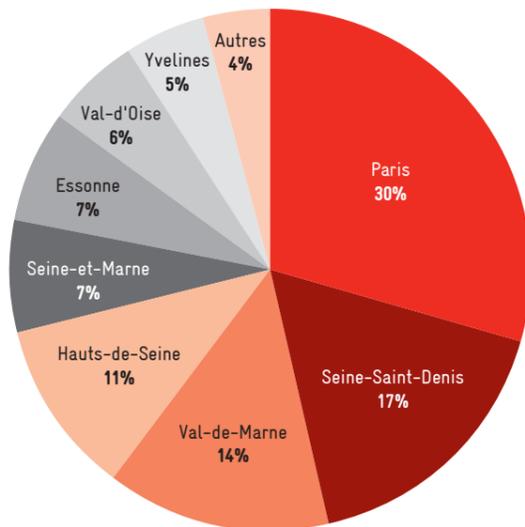
La permanence régionale a permis en 2023, de répondre à 6 398 sollicitations (dont 621 sollicitations pour la perm été), et environ la moitié ont pu être satisfaites à distance. Elle a assuré 84 créneaux de 3h00. Son fonctionnement repose sur l'implication de 35 bénévoles de la région qui se sont relayé·es durant l'année pour réceptionner les appels au standard téléphonique et/ou rappeler les personnes.

Comme les années précédentes, parmi les personnes qui ont sollicité la permanence téléphonique, les nationalités les plus représentées sont francophones. Le filtre que constitue la maîtrise de la langue française est en effet accentué par le téléphone. Elles sont principalement originaires d'Algérie (15%), de Côte-d'Ivoire (13%), et du Mali (8%).



Sur les appels traités, les départements franciliens (hors Paris) représentent 70% des déclarations de domiciliation, ce qui confirme le caractère véritablement régional de la permanence téléphonique.

Appels traités par département



Les questions liées au séjour sont prééminentes dans la permanence téléphonique (75% des appels). Elles peuvent concerner également des enjeux liés à la santé et aux droits sociaux, ainsi qu'aux violences. Les motifs liés à l'asile représentent 12% des appels, et ceux liés à l'éloignement 6%, des tendances stables par rapport aux années précédentes.

Parmi les appels traités, **la moitié donnent lieu à des réponses immédiates** sous forme de conseils juridiques ou pratiques, confirmant l'intérêt de cette modalité d'action qui évite aux personnes étrangères de se déplacer dans nos permanences d'accueil. Les appels débouchent sur des rendez-vous dans 19% des cas, pour les situations les plus complexes ou qui requièrent un suivi dans le temps. Dans 17% des situations, les personnes sont réorientées vers des permanences Cimade proches de chez elles, ou vers d'autres partenaires externes plus à même de répondre à leurs besoins.

2. Accompagnement des personnes étrangères dans leur demande de titre de séjour

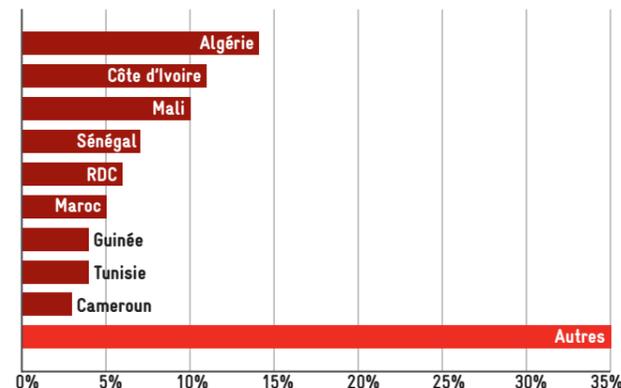
2.1 QUE FAISONS-NOUS, QUEL FONCTIONNEMENT ?

L'activité des permanences dites « Séjour » représente l'essentiel de l'accompagnement juridique en région Ile-de-France. Ces permanences généralistes traitent des questions relatives à l'entrée et au séjour des personnes étrangères en France, et abordent des sujets très divers : conditions d'accès à un titre de séjour, prise de rendez-vous par internet en préfecture, regroupement familial, changement de statut, recours contre les refus de séjour, etc.

2.2 QUEL PUBLIC ACCOMPAGNÉ ?

Le constat d'une grande mixité quant aux personnes reçues dans nos permanences perdure en 2023. **Le public reçu demeure toutefois très majoritairement originaire du continent africain.** Ainsi, 27% des personnes reçues étaient originaires de Côte d'Ivoire, Mali et du Sénégal, et 23% des personnes reçues étaient originaires du Maghreb.

Répartition des sollicitations par nationalité



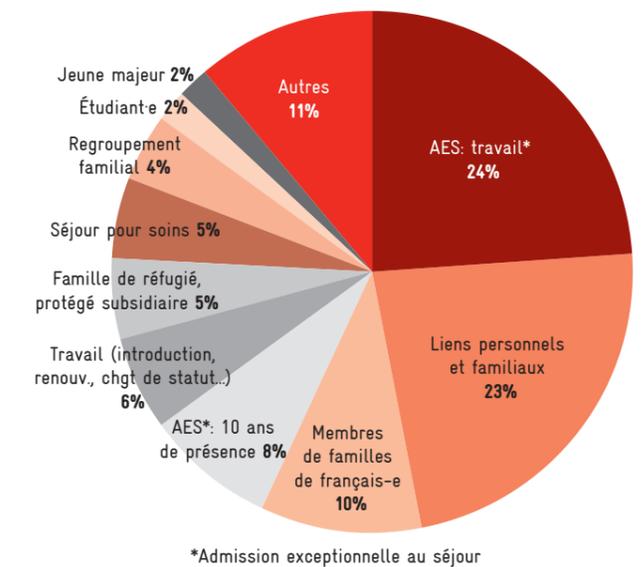
Les personnes nous sollicitant résident en majorité en Seine Saint Denis (18%) et en Essonne (15%). Le bouche à oreille reste de loin le moyen le plus efficace pour se faire connaître des personnes étrangères. Le développement de rencontres et de formations d'autres structures est à l'origine d'une **orientation toujours conséquente de la part de ces acteurs** vers nos permanences.

Les principales démarches relevées sont les suivantes :

- **Des démarches visant le plus souvent une régularisation administrative**
Près des deux tiers des personnes qui se rendent à nos permanences « séjour » souhaitent régulariser leur situation, ou éprouvent des difficultés dans leurs démarches à ce titre. **En effet, 50% des personnes viennent dans le cadre d'une première demande de titre de séjour.** 23% des personnes viennent ensuite pour être accompagnées dans le renouvellement de leur titre, ou leur changement de statut et/ou passage à un titre plus protecteur.
- **Des démarches de régularisation qui s'inscrivent dans le prisme de la circulaire Valls**
Pour les démarches liées à une demande de régularisation, les sollicitations sont principalement fondées sur des situations visées par la circulaire Valls de 2012 (55% - travail, liens personnels et familiaux, 10 ans). Alors qu'en 2022, on observait une augmentation conséquente des demandes de régularisation par le travail, en 2023 sont majoritaires les situations où les aspects familiaux et privés sont centraux.

la question de l'unité familiale est très présente dans les situations que nous rencontrons, qu'elles relèvent de l'admission exceptionnelle au séjour, du plein droit (conjoint.e de français.e, parent d'enfant français), du regroupement familial.

Motifs de de demande de titre de séjour



*Admission exceptionnelle au séjour

2.3 QUELS CONSTATS GÉNÉRAUX ?

La dématérialisation : une source majeure d'entrave à l'accès aux droits

En 2023, la dématérialisation des procédures s'est généralisée : la prise de rendez-vous pour déposer une demande de titre de séjour se fait exclusivement sur internet, et le programme ANEF du ministère de l'intérieur, plateforme créée pour un dépôt dématérialisé de la demande de titre de séjour, s'est déployé à la plupart des catégories de séjour.

Faisant face au barrage du tout numérique et à l'impossibilité de prendre un rendez-vous sur internet, les personnes étrangères se rapprochent d'associations telles que la Cimade pour l'accompagnement de leurs démarches en ligne. La dématérialisation des démarches, sans un véritable accès à une alternative et un accompagnement effectif des services publics, constitue à plusieurs égards un tournant dans l'accompagnement des personnes étrangères. Les permanences de la Cimade en Ile de France ont dû adapter leurs pratiques, et se sont heurtées à des dysfonctionnements nombreux des téléservices, la complexité des démarches, et la rigidité des formulaires auxquels font face les personnes étrangères. Ces difficultés touchant un public de plus en plus large, le public de l'immigration « choisie » (passport talent, étudiant-e...) qui ne se rapprochait pas des associations comme la Cimade auparavant, se présente parfois dans nos permanences.

Un allongement considérable des délais, laissant les personnes dans une incertitude administrative constante

Les permanences juridiques de la Cimade IDF font le constat depuis 2022, de l'allongement considérable des



délais de réponse aux demandes d'admission exceptionnelle au séjour. Ces délais se sont d'autant plus allongés en 2023. En IDF, le délai moyen d'attente entre le dépôt de la demande de rendez-vous et la réponse à la demande de titre de séjour est donc de deux à trois ans. Ces délais se découpent en « sous-délai » :

- Délai d'obtention d'une date de RDV : de 6 mois à 1 an (sauf Cergy et l'Hay Les Roses qui sont plus rapides).
- Délai de convocation (délai entre l'obtention de la date et le RDV effectif) : celui-ci est très variable, de 2 mois (voire moins, comme Evry) à 16 mois.
- Délai d'instruction de la demande une fois le dossier déposé : encore une fois c'est très variable : pas moins de 6 mois, jusqu'à 18 mois.

Ces délais ont de lourdes conséquences pour les personnes accompagnées par la Cimade, plongées dans une attente interminable, précarisées et criminalisées de plus en plus du fait de leur « irrégularité » de séjour.

3. Accompagnement des personnes demandeuses d'asile et réfugiées

3.1 QUE FAISONS-NOUS, QUEL FONCTIONNEMENT ?

En 2023, les personnes demandeuses d'asile et protégées au titre de l'asile ont été accompagnées par dix groupes et équipes locales, majoritairement par les équipes parisiennes de Batignolles (17^{ème}) et de Luxembourg (6^{ème}), et les équipes de Cergy, dans le Val-d'Oise (95), et de Versailles, dans les Yvelines (78). La permanence asile d'Aulnay en Seine-Saint-Denis (93) a fermé ses portes en septembre 2023.

En 2023 le nombre de personnes accompagnées dans les démarches asile, par la Cimade IDF, s'élève à **4009 personnes**, en ligne avec 2022. Dans certains cas plusieurs rendez-vous sont nécessaires, notamment dans la procédure de réunification familiale qui peut durer plus de deux ans et comprendre une trentaine d'actions par an.

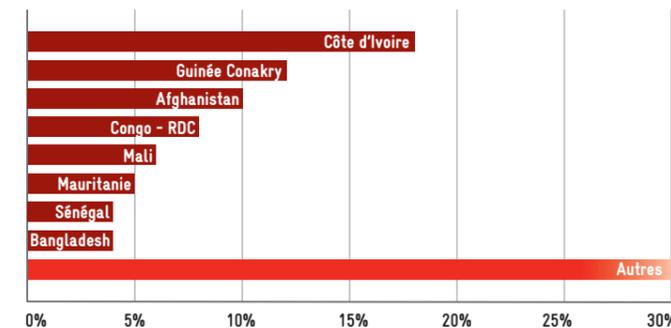
Par comparaison, on enregistre **une hausse de 8,6%**¹ des demandes d'asile en France en 2023, chiffre en constante hausse depuis la crise de la Covid, en 2020.

1- 142 500 demandes enregistrées en 2022 (dont 123 400 premières demandes d'asile), données OFPRA 2023 non-consolidées

3.2 QUEL PUBLIC ACCOMPAGNÉ ?

Les huit nationalités les plus représentées dans nos accompagnements asile restent les mêmes que les années précédentes. Dans le trio de tête, on trouve, **la Côte-d'Ivoire** (18%), devant **la Guinée Conakry** (12%, soit 3 points de plus que 2022) et **l'Afghanistan** (10%).

Répartition des accompagnements par nationalité



L'augmentation des accompagnements des personnes afghanes (+23% vs. 2022) est cohérente avec les chiffres nationaux, l'Afghanistan étant le premier pays de nationalité des demandes, pour la sixième année consécutive. Les demandes importantes d'accompagnements dans la procédure de réunification familiale expliquent aussi cette évolution, phénomène similaire pour les ressortissant·es guinéen·es **(+41%)**.

En 2023, les personnes accompagnées sur les questions asile par la Cimade IDF sont **domiciliées** principalement à Paris (75), en Seine-Saint-Denis (93) et dans le Val-d'Oise (95), comme l'année dernière.

3.3 QUELS CONSTATS GÉNÉRAUX ?

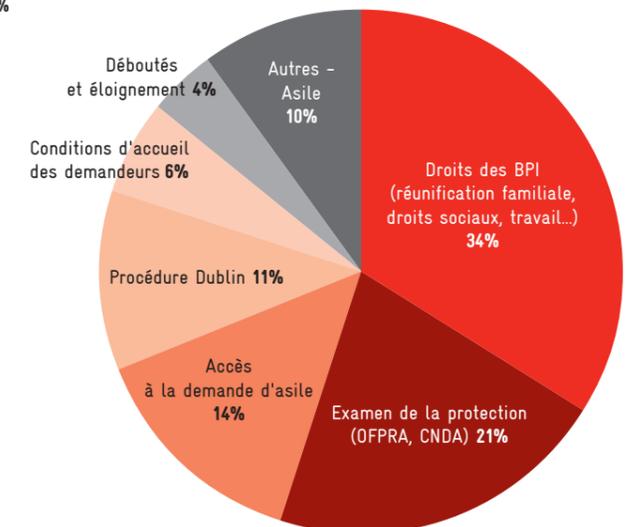
Les accompagnements asile en IDF peuvent être divisés en cinq grandes catégories :

- **Les droits des bénéficiaires de la protection internationale** (BPI) et famille (accès au titre de séjour au principal ou pour la famille de la personne protégée, renouvellement de l'API, enjeux autour de la reconstitution de l'état civil, certains droits sociaux, accès à la procédure de réunification familiale...) **représentent la part la plus importante des accompagnements, soit confondue 34% des sollicitations** (+10 points) Cette augmentation est en grande partie due à la hausse des demandes « réunification familiale », qui représente à elle-seule 24% des accompagnements.
- **L'examen de la demande d'asile** (dossier et récit OFPRA, préparation et accompagnement entretien, apatridie, demande de reclassement, déclaration des nouveaux enfants, recours CNDA-lien avocat·e, fin

de droit au maintien, réexamen, retrait de protection), **21%** des suivis (- 3 points).

- **L'accès à la demande d'asile** (premiers conseils, orientation plateforme OFII, enregistrement, double-demande, enjeu autour de la délivrance de l'attestation...) représente **14%** des accompagnements (- 2 points).
- **Les questions liées au règlement Dublin** (informations et conseils, renouvellement de l'attestation, contestation du transfert, de la déclaration de fuite, requalification de la procédure), concernent **11%** des interventions (+ 3 points).
- **Les conditions d'accueil des demandeur·se·s** (informations CMA-refus/retrait, domiciliation, retour après orientation directive, enjeux hébergement, accès au travail...) représentent 6% des accompagnements (-1 point).

Thématiques d'intervention



Activité de l'équipe des Tiers OFPRA

En 2023, **188 personnes demandeuses d'asile** ont été accompagnées par l'équipe des « Tiers OFPRA » d'Ile-de-France, soit 15% de plus qu'en 2022. La quinzaine de bénévoles tiers s'est relayée pour satisfaire un maximum de demandes, même si 78 personnes demandeuses n'ont pas pu être accompagnées, faute de disponibilité. Parmi elles, **33 personnes** ont toutefois pu bénéficier d'une préparation à l'entretien.

Activité de l'équipe réunification familiale

La procédure de réunification familiale, qui permet aux personnes protégées par la France de faire venir ses conjoint·e·s, concubin·e·s, enfants mineur·e·s et ascendants (pour les protégé·e·s mineur·e·s) accompagnés de leurs frères et sœurs mineur·e·s,

prend une part chaque année plus importante dans les accompagnements. Bien que garanti par les textes internationaux et français, ce droit des personnes protégées par la France de vivre en famille, est souvent entravé, menacé, en raison des délais particulièrement longs, de la complexité de la procédure, des fraudes et corruptions des intermédiaires dans le pays ou en France.

Le déploiement tardif du programme AGIR², prévoyant par marché public l'accompagnement des personnes protégées non-prises en charge, n'est pas encore suffisant face à la demande et certaines associations pallient, encore une fois.

La Cimade est bien consciente de l'enjeu et accompagne les personnes dans toute la France. En IDF, l'année 2023 est marquée **par un doublement** du nombre d'accompagnements, par rapport à 2022, qui enregistrait déjà une hausse massive des demandes par rapport à 2021. L'équipe « Réunification familiale » de la Cimade IDF, a notamment participé en 2023, à la rédaction des positions politiques de la Cimade sur la question.



Le Centre International de Massy

En 2023, le Centre International de la Cimade a hébergé et accompagné 143 personnes dans le cadre de ses deux dispositifs qui compte au total 115 places :

- 89 personnes Bénéficiaires de la Protection Internationale (BPI) dans le cadre des 75 places du dispositif Centre Provisoire d'Hébergement vers lequel les orientations sont prononcées par l'OFII
- 21 ménages soit 54 personnes dans le cadre du programme Alternative à l'Hotel (ALTHO) personnes vers lequel les orientations sont prononcées par le Service d'Intégration, d'Accueil et d'Orientation de l'Essonne

En 2023, 30 résident·e·s ont quitté le Centre de la CIMADE contre 40 l'an passé. En effet, si le projet de la quasi-totalité des résident·e·s est d'accéder à un logement ordinaire, les possibilités de le réaliser se sont réduites, d'une part du fait de la pénurie de logements sociaux en Ile-de-France mais aussi par l'arrêt de l'activité d'un Collectif de Relogement Essonne qui offrait quelques opportunités aux résident·e·s. Conséquence : la durée moyenne de séjour des résident·e·s, donnée qui fait l'objet d'une attention particulière de l'OFII, augmente.

Parallèlement à cette difficulté, l'équipe sociale du Centre se trouve confrontée à des obstacles et des lourdeurs administratives de plus en plus prégnants dans tous les registres de l'accompagnement auxquelles s'ajoute une vulnérabilité accrue du public accueilli.

Le dispositif pilote d'accompagnement des résident·e·s sortants du CPH, débuté en 2022, a pu être reconduit au cours de l'exercice 2023 grâce au renouvellement du financement par la DDETS. L'objectif principal de ce dispositif est de sécuriser l'accès au logement des personnes accueillies afin d'éviter les ruptures de parcours. En 2023, 31 personnes ont bénéficié de ce dispositif au travers d'un accompagnement dans le relogement (montage de dossiers FSL, ouverture de droits APL pour les personnes sortantes en 2022, dettes locatives...), la rupture des droits sociaux (droits CAF en majorité, droits CSS et dossiers MDPH), les démarches administratives liées au titre de séjour, la santé mentale, la réunification familiale et le regroupement familial, la rupture des droits. Malheureusement, le crédit non pérenne accordé à ce projet, finançant le poste d'une salariée n'a pas été reconduit pour 2024 malgré le bilan très positif et l'intérêt des bailleurs sociaux suscité par ce projet.

Par ailleurs, l'étude de faisabilité du projet de rénovation du foyer collectif visant à offrir aux résident·e·s des conditions d'accueil et d'hébergement de meilleure qualité, touche à sa fin. La prochaine étape sera la recherche de financements

Au milieu des parcours d'intégration semés d'obstacles croissants, des activités et événements sont venus rythmer la vie du centre : la Journée Mondiale des Réfugiés, des ateliers d'art-thérapie et de musique en collaboration avec des partenaires extérieurs mais aussi un séjour dans une ferme pédagogique pour les enfants du centre financé par le budget participatif, l'un des ressorts mis en place pour favoriser la participation des personnes accueillies, axe fort du projet d'établissement du Centre de Massy.



Par ailleurs, au sein du Centre International, une équipe d'une quinzaine de bénévoles propose une activité d'apprentissage du français à toute personne étrangère désireuse d'apprendre le français et qui ne peut intégrer les dispositifs existants, qu'elle soit résidente du CPH ou non. En 2023, environ 80 d'apprenant.e.s ont participé aux cours, réparti.e.s en cinq niveaux.



4. Accompagnement des personnes étrangères victimes de violences liées au genre

4.1 QUE FAISONS-NOUS, QUEL FONCTIONNEMENT ?

Les permanences dédiées aux « femmes et personnes étrangères victimes de violences » répondent aux besoins de personnes migrantes victimes de violences liées au genre, ayant des conséquences sur leur situation administrative : violences conjugales, persécutions liées au genre dans leur pays d'origine, traite des êtres humains, mariage forcé, mutilations sexuelles, etc. Il s'agit également de leur permettre d'avoir accès à une prise en charge globale pour sortir des violences et se reconstruire. Ces permanences s'organisent de la façon suivante :

- Une permanence téléphonique de premiers conseils, d'orientation et de prise de rendez-vous qui se

tient tous les mercredis et est assurée par quatre bénévoles,

- Une adresse mail pour le suivi à distance dédiée aux bénévoles et professionnels extérieurs,
- Cinq permanences d'accueil sur rendez-vous à Paris, Montreuil, Massy et Cergy, assurées par quinze bénévoles.

En 2023, 1915 personnes étrangères victimes de violences ont été conseillées par la permanence téléphonique et le mail référent. 336 femmes ont été suivies dans nos permanences sur RDV (pour la moitié d'entre elles le suivi avait commencé en 2022 ou antérieurement). La vulnérabilité des femmes que nous accompagnons, la complexité de leur situation juridique ainsi que la dématérialisation des démarches en préfecture, expliquent l'allongement toujours plus important des suivis qui courent sur plusieurs années.

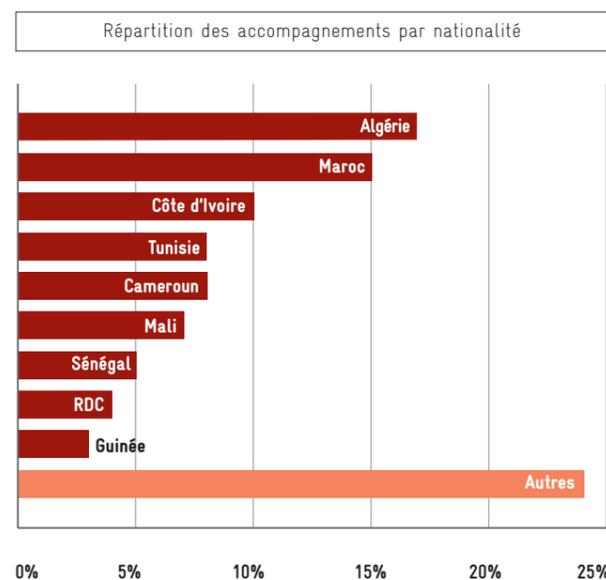
Les bénévoles du pôle agissent dans de nombreux domaines du droit afin de pouvoir conseiller et orienter au mieux les personnes reçues : droit au séjour, droit d'asile, droits sociaux, droit pénal (suivi de la plainte, procès), droit international privé, droit de la famille (ordonnance de protection, divorce, autorité parentale, enlèvements d'enfant). Les bénévoles sont formées sur l'ensemble de ces thématiques ainsi qu'à la prise en charge de ce public, qui nécessite des conditions spécifiques d'accueil, d'écoute et de sécurité.

Afin d'assurer une prise en charge globale des victimes par des orientations sécurisées et efficaces, le pôle déploie des efforts importants pour travailler en partenariat avec d'autres structures associatives et institutionnelles : accompagnement social, médical, psychologique, mise à l'abri etc.. En 2023 nous avons animé des interventions ou des rencontres auprès d'acteurs du réseau afin de toujours renforcer la qualité et la fluidité du travail partenarial. Une part très majoritaire des sollicitations du pôle proviennent de travailleur·se·s sociaux·ales, de commissariats et de structures spécialisées dans l'accompagnement des victimes.

4.2 QUEL PUBLIC ACCOMPAGNÉ ?

Les violences sont un phénomène universel qui touche les victimes et les auteurs, quels que soient leur pays d'origine, leur religion ou leur catégorie socio-professionnelle. Elles recouvrent des situations très diverses. Comme les années précédentes, les personnes originaires du Maghreb sont fortement représentées, 40% des personnes accompagnées. Les trois principaux départements de résidence des personnes accompagnées sont la Seine-Saint-Denis (19%), le Val-de-Marne (19%) et l'Essonne (17%).

2- Programme AGIR



En 2023, 93% des femmes ont été accompagnées pour des démarches liées au séjour et concernaient des femmes victimes de violences conjugales ou familiales en France. 7% des personnes ont été suivies pour une demande d'asile liée au genre, ce type de motif a fortement diminué depuis la pandémie. Nous constatons depuis 10 ans qu'une majorité des personnes accompagnées par la permanence sont primo-arrivantes (en France depuis moins de 5 ans).

Ainsi, une des missions principales de notre accompagnement est de permettre aux femmes arrivant légalement pour rejoindre leur conjoint de ne pas perdre leur droit au séjour lorsqu'elles rompent la vie commune en raison des violences.

4.3 QUELS CONSTATS GÉNÉRAUX ?

La dématérialisation des procédures entrave l'accès aux droits des personnes étrangères victimes de violences et les prive de protection :

Les préfectures exigent des victimes des preuves. L'année 2023 a été marquée par le passage sur l'ANEF des titres de séjour qui permettent aux victimes d'être protégées. Les femmes étrangères victimes de violences doivent faire face à d'innombrables blocages qui les éloignent des protections auxquelles elles ont droit. Elles subissent les mêmes blocages que les autres personnes étrangères, mais également des dysfonctionnements propres aux titres liés aux violences. Par ailleurs, leur vulnérabilité, tant psychologique que matérielle, ne leur permet pas de mobiliser les ressources nécessaires pour franchir les barrières posées par la numérisation de l'accès aux droits. Enfin, aucune information sur

les droits des victimes étrangères à bénéficier de dispositions protectrices du CESEDA n'apparaît sur les sites (préfectures, démarches simplifiées, ANEF). Les bénévoles du pôle violences ont donc redoublé d'efforts dans leurs accompagnements afin que le moins de femmes possible ne perdent leur droit au séjour en raison de la rupture de la vie commune due aux violences : interpellation de l'ANEF, de la préfecture, du Défenseur des droits, de la Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité et enfin du tribunal : chaque situation est un parcours de combattante pour les bénévoles mais surtout pour les victimes.

Des ruptures dans l'accès aux droits accentuées par les exigences de preuves illégales des violences :

Les préfectures exigent des victimes des preuves abusives des violences pour l'application des dispositions du CESEDA qui les protègent. La Cimade lutte depuis de nombreuses années contre ces pratiques qui n'ont pas reculé malgré la publication fin 2021 d'une circulaire rappelant les preuves exigibles : le principe de la preuve par tous moyens s'applique, mais c'est la suspicion qui prédomine en préfecture et les exigences illégales sont nombreuses : condamnation pénale de l'auteur des violences, prononcé d'un divorce pour faute ou encore présentation d'une ordonnance de protection. En 2023, la dématérialisation totale de la procédure via l'ANEF n'a pas permis aux préfectures d'adopter des pratiques moins abusives concernant les preuves des violences. Bien au contraire, les entraves dans l'accès aux droits s'additionnent et plongent les femmes dans une détresse exponentielle.

FOCUS

Un féminicide à l'encontre d'une des femmes accompagnées par le pôle violences :

Le 20 juillet 2023 Hadjira B. succombait aux coups de son mari en présence de leurs deux enfants. La permanence, qui accompagnait Hadjira B. depuis plusieurs mois, et la Cimade dans son ensemble, ont été profondément marquées par cet acte insoutenable et préoccupées par les nombreuses défaillances du système de protection des femmes victimes de violences qui a conduit à ce drame, qui aurait pu être évité.

Les plaintes déposées par Hadjira B. pour violences physiques et surtout psychologiques, n'ont pas été prises au sérieux. La demande d'ordonnance de protection pour être protégée en urgence a été rejetée au mépris des preuves apportées. Déniée en tant que

victime, meurtrière et inquiète en tant que mère, puisque Monsieur a gardé leur fils aîné et l'empêche de le voir, Hadjira est désespérée. Pour revoir son fils, elle décide de retourner vivre au domicile conjugal avec son mari où il la tuera 5 semaines plus tard.

Les violences psychologiques ne se voient pas, elles ne sont pas identifiées comme de réelles violences par les institutions en charge de protéger les victimes et ne déclenchent généralement pas de mesure de protection. Les femmes victimes de violences, lorsqu'elles sont étrangères, subissent une emprise décuplée car leur droit au séjour dépend du maintien du lien conjugal avec l'auteur des violences et leur isolement est fort. Voici ce que décrivait Hadjira B. : insultes, propos humiliants, harcèlement, crachats, gifles, mise à l'écart de toute vie sociale et administrative en empêchant sa régularisation administrative, séquestration puis expulsion du domicile conjugal sans ressources, chantage et entrave aux relations avec l'aîné des enfants. On le constate quotidiennement, la réticence des institutions est massive à estimer que les violences dites « psychologiques » puissent être véritablement des violences. C'est faire l'impasse sur la réalité de l'enfer que ces femmes vivent et sur la gravité des menaces qui pèsent sur elles.

Face à ce drame, nous avons réagi : réunions pour échanger sur les ressentis, travail pour identifier les causes et ce que nous pouvons faire à notre échelle, publication d'un communiqué de presse, projet de groupe d'analyse de pratique régulier, mobilisation pour la journée du 25 novembre etc. Nous avons également créé un groupe de travail qui produira deux fiches afin d'outiller les femmes et les bénévoles sur les procédures et les contacts en cas de danger et d'urgence pour les femmes.

Aujourd'hui les institutions chargées de la protection des victimes de violences faillissent à leur mission. Il est urgent que la France réagisse pour adopter une véritable politique de lutte contre les violences faites à toutes les femmes, y compris les femmes étrangères.

5. Accompagnement des personnes étrangères malades

Les actions de la Cimade Ile-de-France relatives à l'accès aux droits et aux soins des personnes étrangères malades concernent, de par la transversalité de cette thématique, l'ensemble des lieux d'accompagnement de l'association. L'activité s'est structurée autour d'un Pôle ressources « Santé et droits sociaux » destiné à

l'interne et à l'externe. Suite à la suppression d'un poste dans l'équipe salariée en septembre 2023, le traitement de la question de la santé dans la région est en cours de reconfiguration.

5.1 QUE FAISONS-NOUS, QUEL FONCTIONNEMENT ?

En 2023, le Pôle « Santé et droits sociaux » a regroupé 15 bénévoles, coordonné.e.s par un salarié. Chacun.e des bénévoles du Pôle est « référent.e santé et droits sociaux » au sein de sa permanence et assure le lien entre cette dernière et le Pôle.

Les questions de santé dans la région couvrent les thématiques suivantes :

- **L'accès aux soins :** l'accès au dispositif soins urgents et vitaux (DSUV) et aux Pass (Permanences d'accès aux soins de santé), les dettes hospitalières, les refus de soins.
- **Le droit au séjour,** la protection contre l'éloignement des personnes étrangères atteintes de pathologies graves vivant en France et ne pouvant se soigner dans leur pays d'origine, ainsi que le droit au séjour des accompagnant.es malades.
- **L'accès aux droits sociaux :** couverture maladie, prestations sociales (allocations familiales, revenu de solidarité active, allocation adulte handicapé, etc.).
- **L'accès aux droits des personnes sans-papiers :** la domiciliation, la déclaration d'impôts, l'ouverture d'un compte bancaire, la réduction tarifaire dans les transports,

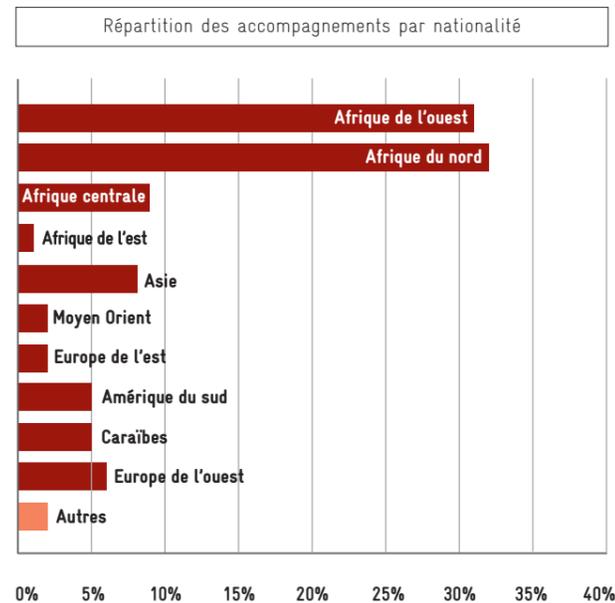
Un travail en réseau partenarial

Des partenariats forts ont permis de renforcer et de mutualiser notre expérience et notre expertise. Le Pôle Santé et droits sociaux a travaillé en lien avec :

- Des structures de prise en charge de la santé mentale : équipes mobiles précarité psy,
- Des associations de soutien aux personnes en situations de vulnérabilité : Comede, Secours catholique, Médecins du monde, etc.
- Des associations de soutien aux personnes étrangères : Gisti,...
- Des associations de patient.e.s : AIDES, Arcat,...
- Des avocat.e.s : l'ADDE-Avocats pour la défense des droits des étrangères,...
- Des équipes de travailleur.se.s sociaux.ales, hospitaliers, de secteur, du Samu social.

5.2 QUEL PUBLIC ACCOMPAGNÉ ?

En 2023, les personnes accompagnées dans le cadre de notre permanence téléphonique « santé et droits sociaux » sont majoritairement originaire d'Afrique du nord (32%) et d'Afrique du Nord (30%). Elles résident principalement à Paris (44 %) et en Seine-Saint-Denis (17 %).



5.3 QUELS CONSTATS GÉNÉRAUX ?

Les principaux obstacles en matière d'accès aux soins et aux droits liés à l'état de santé identifiés par le Pôle sont les suivants :

- **Prise en charge des frais de santé :** ignorance ou méconnaissance des droits, disparition ou diminution des lieux d'accueil des CPAM, dématérialisation massive et exclusive des procédures, obligation d'une prise de RDV préalable au dépôt des demandes et au retrait des cartes AME, exigence de pièces abusives voire illégales, suspicion généralisée de fraude, longueur des procédures, difficultés pour les étrangères communautaires ou les personnes détentrices d'un titre de séjour européen
- **Accès aux soins :** retard, renoncement ou refus de soins pour des personnes sans couverture maladie, et dettes liées à des factures hospitalières
- **Droits sociaux liés à l'état de santé :** difficultés d'accès aux prestations sociales (prestations familiales, allocation adulte handicapé, RSA, etc.),
- **Titre de séjour pour étranger·es malades et accompagnant·es :** difficultés de prise de RDV liées à la dématérialisation, exigence de conditions supplémentaires ou de document illégaux par les préfectures lors du dépôt du dossier, délais d'instruction des dossiers déraisonnablement longs, difficultés de remise de récépissé, difficultés liées à la procédure de double demande asile et séjour pour soins, difficultés liées à l'obtention d'un titre de séjour en tant qu'accompagnant·e d'une personne gravement malade (mineure ou majeure), restriction des critères d'évaluation par le service médical de l'Office français de l'immigration et de l'intégration

- **Procédure de protection contre l'expulsion des personnes gravement malades,** en particulier lorsqu'elles sont enfermées en prison ou en rétention : opacité quasi-totale de la procédure, absence de texte normatif contraignant, absence d'effet suspensif de l'expulsion à l'activation de la procédure, expulsion de nombreuses personnes gravement malades.

FOCUS

L'expérimentation des informations collectives

L'équipe a soutenu le déploiement d'informations collectives au sein des permanences de la Cimade à destination des personnes exilées, axées sur deux thématiques :

- Informer sur les droits en l'absence de titre de séjour (domiciliation, AME, compte bancaire, impôts, réduction tarifaire dans les transports, réflexes en cas d'arrestation et de placement en CRA).
- Informer sur l'AME (c'est quoi ? c'est pour qui ? quelles sont les démarches ?)

Trois sessions d'information collectives ont été réalisées, ayant touché une trentaine de personnes. Le bilan qui en a été fait est le suivant :

- Une modalité d'accueil qui repositionne la relation vis-à-vis des personnes étrangères reçues :
 - Avec un format plus horizontal et collectif qui atténue l'asymétrie de la relation individuelle aidant·e / aidé·e
 - Une valorisation des savoirs et de l'expérience des personnes reçues
 - Un partage de connaissances entre personnes directement concernées, qui favorise l'autonomie individuelle et collective
 - Un format qui permet aux bénévoles d'apprendre au contact des personnes.
- Une modalité d'action qui répond à une nouvelle stratégie de recrutement et d'intégration des bénévoles (activité moins contraignante en terme de disponibilité)
- Une modalité d'action qui s'inscrit en complémentarité avec l'accueil individuel en permanence :
 - Fournit une activité bienvenue durant un temps d'attente qui peut être long.
 - Permet d'atténuer la dimension « administrative » de l'accueil

6. Accompagnement des personnes étrangères menacées d'enfermement et d'expulsion

6.1 QUE FAISONS-NOUS, QUEL FONCTIONNEMENT ?

L'enfermement et l'expulsion du territoire peuvent se poser à tout moment du parcours migratoire des personnes étrangères : refus de délivrance d'un titre de séjour, personne déboutée du droit d'asile, personne sous le coup d'un arrêté de transfert dit « Dublin », interpellation en situation irrégulière, etc.

En région, la permanence « éloignement » traite essentiellement des mesures d'expulsion et de contraintes mises au service d'une politique migratoire de plus en plus restrictive et coercitive : obligations de quitter le territoire français, interdictions de retour sur le territoire français, assignations à résidence, interdictions du territoire français (mesures judiciaires) et arrêtés d'expulsion.

Les 10 bénévoles du pôle informent, conseillent et accompagnent le cas échéant les personnes étrangères dans leurs démarches pour accéder à la justice : aide juridictionnelle, rédaction de recours sommaires, préparation des dossiers en vue des audiences, lien avec les avocat·e·s, accompagnement post-contentieux si nécessaire.

Cette permanence est un observatoire des pratiques administratives, permettant d'adapter nos accompagnements et nourrir notre plaidoyer. Ainsi, les données exposées ci-dessous concernent exclusivement ses activités, et non l'ensemble des situations d'éloignement traitées par la région.

La permanence a lieu sous deux formes :

- La permanence téléphonique s'inscrit dans le dispositif de la permanence régionale.
- L'accompagnement sur rendez-vous, à distance ou sur site.

6.2 QUEL PUBLIC ACCOMPAGNÉ ?

Les bénévoles du pôle ont pu accompagner environ 400 personnes. La majorité des décisions prises par l'administration viennent de la préfecture de police de Paris (44%) et de Seine Saint-Denis (17%).

La quasi-totalité des personnes accompagnées font l'objet d'une OQTF (Obligation de quitter le territoire), doublé dans plus de la moitié des cas d'une IRTF (sur la base des données collectées).

6.3 QUELS CONSTATS GÉNÉRAUX ?

En 2023, de plus en plus de personnes exilées sont venues en permanence avec des dossiers mentionnant la « Menace à l'ordre public ». Cette notion peut intervenir tout au long du parcours des personnes étrangères, avec des conséquences graves sur leur situation administrative : refus de titre de séjour, blocage des renouvellements ou rétrogradation de titre de séjour, retrait de protection, prononcé de décision d'éloignement... Pour autant, la notion de « menace à l'ordre public » reste très floue et son utilisation, principalement pour limiter les droits des personnes étrangères, éminemment discrétionnaire.

Les instructions ministérielles (circulaires 17/11 /2022 et 03/08/2023), et les débats qui ont eu lieu tout au long de l'année autour de la nouvelle loi Asile immigration viennent conforter un discours faisant l'amalgame entre les personnes étrangères, la délinquance et la criminalité.

Afin d'essayer de mieux cerner l'usage de la notion de « menace à l'ordre public », d'en analyser les conséquences et d'accompagner au mieux les personnes étrangères, plusieurs actions ont été mises en place dans la région :

- Production de ressources permettant de décrypter la notion ;
- Elaboration d'outils pour soutenir les bénévoles dans les accompagnements juridiques (fiches réflexes, tableau simplifié des principaux fichiers nationaux et internationaux relatifs aux étrangers, étude de jurisprudences).
- Action de sensibilisation afin d'alerter et d'informer un public élargi sur l'instrumentalisation grandissante de cette notion (participation à des débats, information auprès des acteurs du champ social)
- Réalisation d'un temps régional d'information et d'échange sur la notion de menace à l'ordre public ayant regroupé plus d'une cinquantaine de bénévoles
- Recrutement d'une stagiaire sur une période de 6 mois afin de soutenir l'ensemble de ces actions

7. Accompagnement des personnes étrangères retenues au centre de rétention administrative du Mesnil-Amelot

7.1 QUE FAISONS-NOUS, QUEL FONCTIONNEMENT ?

Une équipe de 10 salarié·e·s intervient au CRA du Mesnil-Amelot dans le cadre d'un marché public. Leur mission est l'accompagnement juridique des personnes retenues.



Le CRA compte deux centres pouvant enfermer jusqu'à 120 personnes, l'un des deux CRA est habilité à recevoir des femmes et des familles accompagnées d'enfants mineurs.

Les actions s'articulent autour de plusieurs axes :

- **L'accompagnement juridique au sein du centre de rétention** : informer les personnes étrangères de la procédure à laquelle elles sont soumises ; procéder à une analyse de leur situation administrative ; préparer les audiences devant le tribunal administratif, le juge des libertés et de la détention,

la cour d'appel, les entretiens avec l'office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) ; rassembler dans des délais souvent très courts les justificatifs nécessaires à la constitution des dossiers et à la préparation des audiences ; rédiger le cas échéant les recours devant les tribunaux administratifs

- **Le témoignage et la sensibilisation** au sujet de la situation et des conditions d'enfermement des personnes retenues (journal de la Cralette, participation à la rédaction du rapport annuel sur la rétention administrative, interventions...).
- **Le plaidoyer** auprès des autorités administratives indépendantes, des préfetures et des ministères compétents portant sur la situation des personnes placées en rétention.

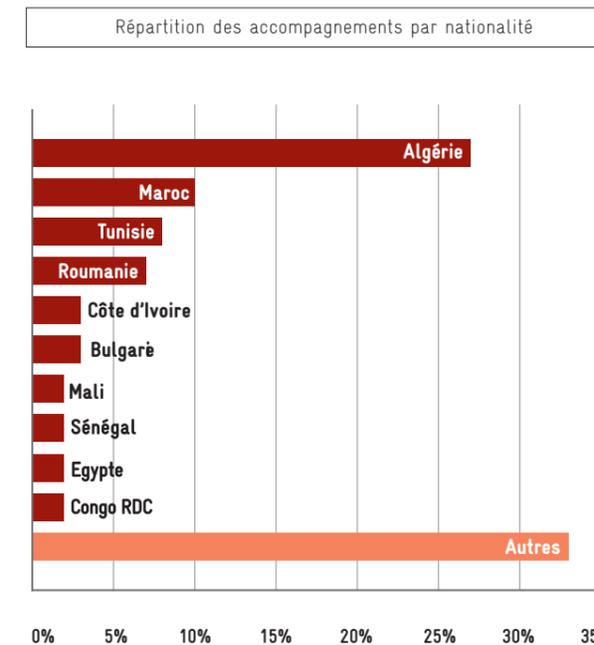
Comme les années précédentes, l'action en rétention fait l'objet d'un rapport annuel national élaboré et diffusé en collaboration avec les autres associations présentes dans les CRA (ASSFAM-Groupe SOS, Forum Réfugiés, France Terre d'Asile et Solidarité Mayotte).

7.2 QUEL PUBLIC ?

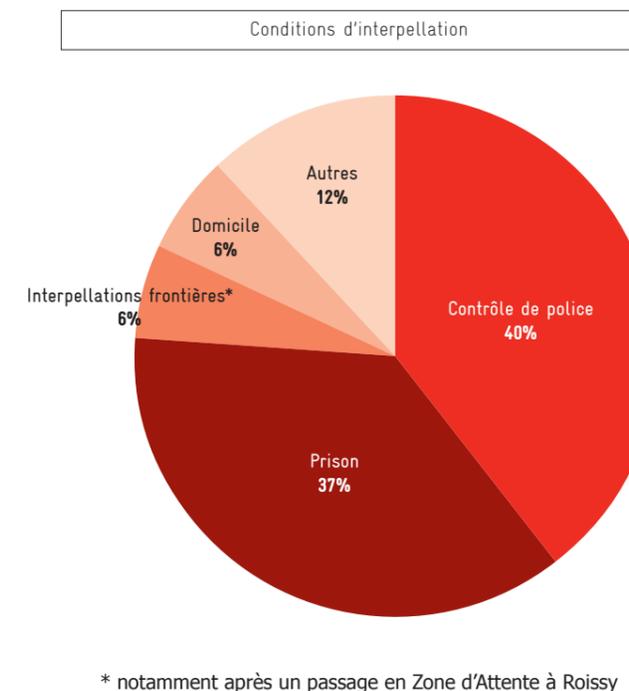
En 2023, 1935 personnes ont été enfermées au centre de rétention du Mesnil-Amelot, dont une majorité d'hommes (77%).

Une enfant mineure accompagnée de sa mère, et 6 personnes mineures non accompagnées déclarées majeures par l'administration ont été privées de

liberté. Les pays d'origine les plus représentés sont l'Algérie (27%) le Maroc (10%) et la Tunisie (8%).



Les lieux d'interpellation qui conduisent à un placement en rétention restent multiples :



7.3 QUELS CONSTATS GÉNÉRAUX ?

Expulsions illégales : les préfetures font fi du droit

L'année 2023 a été marquée par le retrait temporaire de l'équipe d'intervenantes en raison, notamment, de la multiplication des expulsions illégales. En effet, en

début de l'année, cinq personnes ont été expulsées alors qu'un recours suspensif de l'éloignement était pendant devant le TA (recours contre OQTF et APMR) et trois personnes alors que leur demande d'asile était en cours d'examen par l'OFPRA.

Pendant ce retrait, des rencontres institutionnelles ont eu lieu entre La Cimade et le ministère de l'Intérieur et ses administrations ainsi qu'avec la direction du CRA. Ces échanges ont abouti à la reconnaissance de l'illégalité des expulsions par le ministère de l'Intérieur et à la garantie qu'un rappel du cadre légal en vigueur serait fait aux préfetures concernées. Le 20 avril 2023, la Cimade a ainsi décidé d'une reprise de ses activités au sein du CRA du Mesnil-Amelot.

Cependant, deux mois seulement après son retour, les préfetures ont de nouveau expulsé des personnes en dehors du cadre légal et ce, malgré les alertes répétées de La Cimade au ministère de l'Intérieur et aux préfetures. Entre les mois de juin et décembre 2023, six personnes ont été expulsées illégalement depuis le CRA du Mesnil-Amelot.

Collaborer pour expulser à tout prix

En 2023, l'administration française n'a pas hésité à notifier des mesures d'éloignement et à placer en rétention des personnes originaires de pays tels que le Soudan, Haïti, l'Ukraine, l'Afghanistan ou la Russie. Ainsi, les préfetures n'ont trouvé aucune difficulté à contacter les autorités consulaires de pays en situation de conflit de haute intensité, ou avec lesquelles la France a suspendu ses relations diplomatiques, dans le but d'expulser ces ressortissants vers des zones à risques mortels.

Depuis avril 2023, date du déclenchement du conflit armé au Soudan, plusieurs personnes soudanaises ont été retenues au CRA du Mesnil-Amelot. L'administration a pris attache avec les autorités consulaires soudanaises pour obtenir des laissez-passer consulaires afin de permettre leur expulsion malgré l'absence de liaison aérienne directe avec le Soudan et sans égard aux dangers auxquels seraient exposées ces personnes.

De même, plusieurs personnes haïtiennes ont été enfermées pour être expulsées malgré un contexte de violence aveugle dans la capitale, Port-au-Prince, et dans plusieurs régions du pays. L'administration a également eu recours à des laissez-passer européens, qui ne nécessitent pas l'accord individualisé des autorités consulaires, pour tenter d'expulser vers Haïti plus facilement. **Cinq personnes ont été expulsées vers Haïti. Plus récemment, la Cour européenne des droits de l'Homme a permis la**

suspension d'une expulsion, en raison du risque de traitements inhumains et dégradants.

Par ailleurs, en 2023, l'administration française a pris attache à plusieurs reprises avec le consulat afghan à Paris pour obtenir un laissez-passer consulaire afin de mettre en œuvre les expulsions.

Plus récemment, plusieurs procédures ont été diligentées afin d'expulser vers l'Ukraine sans considération des risques qu'encourent les personnes renvoyées dans ce pays en guerre et alors que le gouvernement avait annoncé l'accueil des réfugiés ukrainiens au début de l'invasion russe. De la même manière, des demandes de laissez-passer consulaires ont été transmises au consulat russe sans prendre en compte les dangers en cas d'expulsion.

Outre ces actions dangereuses de l'administration, il convient de souligner le rôle des juges des libertés, qui, sauf rares exceptions, valident les diligences accomplies et prolongent la rétention de ces personnes, sans oublier le rôle des juges administratifs, qui valident des obligations de quitter le territoire à destination de ces pays en guerre.

Révoltes urbaines : la rétention au service de la répression

Le 27 juin 2023, Nahel Marzouk est abattu à Nanterre par un policier. S'en suit le soulèvement d'une partie de la jeunesse des quartiers populaires, lasse des violences policières, de la discrimination raciale et de l'injustice. Face à cette révolte, le gouvernement répond une fois encore par la répression : interpellations massives, comparutions immédiates et condamnations en masse. Dans ce contexte, sept personnes ont été placées au CRA du Mesnil-Amelot. Le JLD justifiait le placement en garde à vue sans fondement légal de l'une d'entre elles par le simple "contexte des violences urbaines" qui constituait "des circonstances insurmontables qui ont gêné le déroulement habituel des procédures". Pour un autre, l'absence de notification des droits en garde à vue ne pouvait être reprochée à la police car "l'accès aux commissariats était rendu difficile par les émeutes urbaines".

Parmi les personnes enfermées au CRA, une jeune roumaine, en France depuis dix-sept ans, s'est vu notifier une OQTF pour "outrage sur personne dépositaire de l'autorité publique". Elle est restée privée de liberté pendant dix-sept jours sur le fondement d'une décision illégale qui a finalement été annulée par le tribunal administratif.

L'enfermement des personnes victimes de violences

Durant l'année 2023, l'enfermement au CRA du Mesnil-Amelot de personnes étrangères victimes de violences s'est multiplié.

Il s'agit principalement de femmes victimes de violences conjugales espérant obtenir de l'aide auprès des services de police, mais aussi de personnes victimes de violences de manière plus générale, et qui se rendent au commissariat afin de porter plainte. Ces personnes étrangères en situation irrégulière se sont vues opposer leur situation administrative et notifier une OQTF ainsi qu'un placement en rétention.

Se présenter dans un commissariat pour déposer plainte en qualité de victime de violences est pourtant un droit. La loi oblige les policiers et gendarmes à accorder une attention particulière aux victimes, quelle que soit leur situation administrative ainsi que leur nationalité. D'autant que le président de la République présentait la lutte contre les violences sexuelles et sexistes comme l'une des priorités de son second quinquennat.

Ces principes ne s'appliquent néanmoins pas au CRA du Mesnil-Amelot où de nombreuses personnes ont été enfermées, voire expulsées, sans que leur plainte n'ait pu aboutir. Ces pratiques, en plus de dissuader les personnes étrangères de porter plainte, coupent court à toutes poursuites, les victimes se trouvant alors hors du territoire français.

8. Accompagnement des personnes étrangères détenues et sortantes de prison

8.1 QUE FAISONS-NOUS, QUEL FONCTIONNEMENT ?

Les bénévoles de la Cimade assurent tout d'abord une mission d'accès à l'exercice des droits des personnes étrangères incarcérées et sortantes de prison :

- Rencontrent les personnes qui le souhaitent, en entretien confidentiel.
- Informent les personnes ainsi que leurs familles sur leur situation administrative
- **L'accès au droit au séjour**: constitution de demandes de titre de séjour ou de leur renouvellement, conseils sur les dépôts de demandes de titres de séjour, suivi des démarches avec les préfectures, aide à la rédaction de différentes requêtes auprès des administrations et juridictions compétentes ;

- **La protection contre l'éloignement**: rédaction de requêtes en relèvement d'interdictions judiciaires du territoire, rédaction de demandes d'assignation à résidence, contestation des obligations de quitter le territoire français et interdictions de retour du territoire français, preuves de la protection contre les mesures d'éloignement, etc. ;

- **L'aménagement et l'exécution des peines**: aide à la constitution de dossier d'aménagements de peine (libération conditionnelle, sursis, mise à l'épreuve, placement à l'extérieur, etc.), recherche d'avocats spécialistes si cela s'avère nécessaire, aide à la constitution du dossier de demande d'aide juridictionnelle.

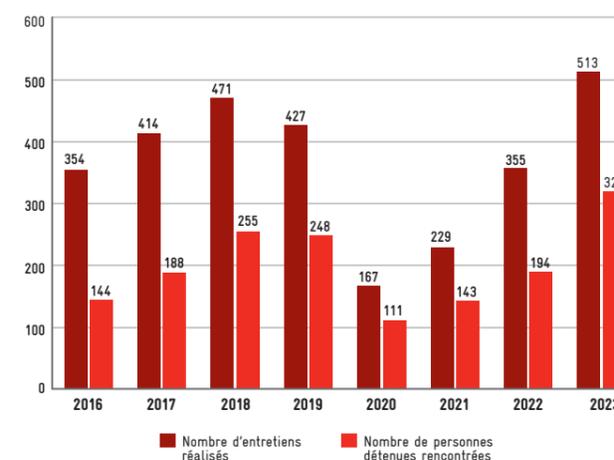
- Identifient les stratégies juridiques à mettre en place : les équipes accompagnent les personnes dans leurs démarches pour qu'elles puissent exercer leurs droits. Ce travail se fait en étroite concertation avec les différents partenaires institutionnels (personnels de surveillance, de probation), institués (avocat·e·s, points d'accès au droit) ou associatifs (intervenant·e·s extérieur·e·s).

Une équipe de bénévoles intervient dans 5 établissements :

- La maison d'arrêt de **Bois d'Arcy** (Yvelines)
- Le centre pénitentiaire de **Fresnes** (Val-de-Marne)
- La maison d'arrêt d'**Osny** (Val d'Oise)
- La maison centrale de **Poissy** (Yvelines)
- La maison d'arrêt de **Versailles** (Yvelines)

Une seconde équipe intervient sur la permanence « Sortant·e·s de détention » : réponse aux courriers des personnes détenues, réponse mail aux partenaires et proches de personnes détenues, rendez-vous avec des personnes sortantes de détention, réponse téléphonique aux personnes détenues.

Nombre entretiens et personnes détenues rencontrées



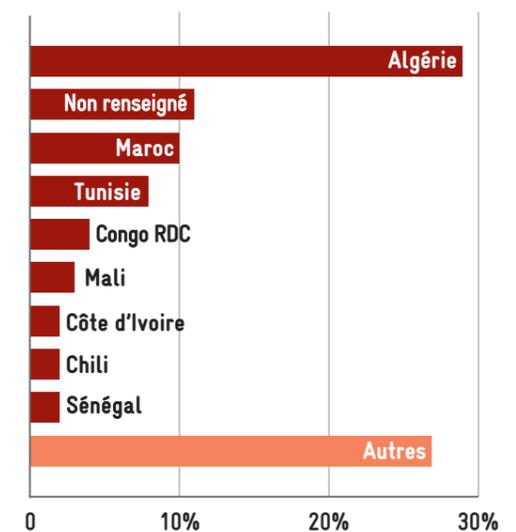
Un « numéro vert » à destination des personnes étrangères détenues qui souhaitent avoir des renseignements sur leur situation administrative est ouvert une matinée par semaine et autorisé par la direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris. Une équipe de six bénévoles de l'association, composée de bénévoles ayant rejoint spécifiquement cette action et d'intervenant·e·s en prison est chargée de répondre aux appels et d'assurer le suivi des situations administratives. Elle est coordonnée par la responsable régionale Ile-de-France de l'action en prison et le responsable national sur les questions prison.

Cette année encore, les contacts se sont poursuivis avec les intervenant·e·s des points d'accès au droit de Paris et de la région francilienne (CASP-Arapej et Droits d'urgence).

8.2 QUEL PUBLIC ?

Les bénévoles ont pu accompagner 322 personnes en 2023, en hausse par rapport à 2022 (+65%). La situation pénale de ces personnes était majoritairement celle de personnes condamnées (80% des accompagnements).

Répartition des accompagnements par nationalité



La prison étant un microcosme des situations recensées à l'extérieur, les démarches variaient selon les situations administratives :

- 73% des personnes étaient en situation irrégulière et sollicitaient des informations et conseils sur les perspectives de régularisation,
- 38% des personnes avaient une ITF (temporaire ou définitive), qui d'ailleurs étaient définitives dans 49% des situations rencontrées.

II. PORTER LES REVENDICATIONS ET LA VOIX DE LA CIMADE

Les équipes de La Cimade se mobilisent fortement pour Les équipes de La Cimade se mobilisent fortement pour défendre et faire entendre les droits des personnes étrangères et le respect de la dignité humaine. Au sein de collectifs (collectif asile Ile-de-France, ODSE, collectif Mobilité pour toutes et tous, ...) et aux côtés des premier·ère·s concerné·e·s (Marche des solidarités), de nombreux plaidoyers ont été menés sous diverses formes : mobilisation de rue, campagnes de sensibilisation, actions contentieuses...

TOUT AU LONG DE L'ANNÉE 2023, LE MOUVEMENT S'EST MOBILISÉ POUR DÉNONCER LES CONSÉQUENCES DÉLÉTÈRES DU PROJET DE LOI ASILE IMMIGRATION.

Ces mobilisations ont pris différentes formes :

- **Mobilisations de rue et campagne de collage** – notamment à l'appel des collectifs de la Marche des Solidarités d et de l'UCIJ (Uni.e.s Contre l'Immigration Jetable) regroupant plus de 250 associations, organisations syndicales, partis politiques, collectifs
- **Participation au Parlement de rue** organisé en juillet 2023 avec une vingtaine de partenaires (LDH, Solidaires, Secours Catholiques...) et en premier lieu les collectifs de sans papier. Ce Parlement a permis aux personnes exilées de faire entendre leur vécu, leurs expériences et leurs revendications.
- **Interpellation des parlementaires** par les groupes locaux et au niveau de la région. Une dizaine de rendez-vous ont eu lieu avec des député.e.s et des sénateur.trice.s de tout bord politique afin d'exposer les conséquences concrètes des mesures les plus dangereuses pour les personnes étrangères.
- **Intervention et prise de parole** dans différents événements d'information et de décryptage de la nouvelle loi : tables rondes, journées associatives, émissions de radio...
- **Organisation d'une soirée festive par le groupe local de Montreuil à la Maison ouverte**

« BOUGE TA PRÉFECTURE » : DÉNONCER L'ENTRAVE À L'ACCÈS AUX GUICHETS DES PRÉFECTURES

En 2023, la Cimade Ile de France a amplifié une dynamique de vigilance et de dénonciation de l'entrave à

l'accès au service public, en continuant d'investir et de co-animer le collectif inter-associatif « Bouge ta préf », campagne inter-associative née de la volonté de faire condamner les préfectures pour leurs pratiques illégales et sensibiliser le grand public à la question de l'accès des personnes étrangères au service public.

Au cours de l'année 2023, le collectif « Bouge ta préf » a entamé un travail de réorganisation de ces actions, et ces objectifs. Le collectif s'est doté d'une coordination fonctionnelle, assurée par quatre membres du collectif, dont la Cimade IDF.

En juin 2023, les différents membres du collectif, représentant respectivement plus de vingt associations d'accès aux droits, ont signé dix revendications. "Bouge ta préf" revendique en effet un accès de toutes et tous au service public, dans l'égalité et le respect des lois, qui passe nécessairement par un redimensionnement des moyens accordés aux préfectures pour le traitement du droit au séjour des personnes étrangères.

De septembre à décembre 2023, la Cimade IDF a activement participé au projet de collecte de données porté par le collectif Bouge ta préf'. Cela a permis d'établir un état des lieux des pratiques préfectorales en Île de France, et notamment des délais de réponse aux demandes d'admission exceptionnelle au séjour. Ces constats ont, par la suite, nourri des interpellations parlementaires et des rendez-vous avec les préfectures d'IDF.

Fin 2023, le collectif Bouge ta préf' a décidé pour 2024 de porter une action contentieuse collective, afin de rendre visible nos revendications. Les associations membres de Bouge ta préf demandent aux préfectures d'Île de France de délivrer des rendez-vous de première demande d'admission exceptionnelle au séjour, dans des délais raisonnables. .

VEILLE ET ALERTE SUR LES PRATIQUES ABUSIVES DES PRÉFECTURES EN INTER-ASSOCIATIF

La Cimade est impliquée à long terme dans plusieurs

initiatives inter-associatives départementales et de collectifs locaux de veille et d'alerte concernant les pratiques préfectorales.

Au sein du collectif « Livre noir 93 » nous participons à l'observation des pratiques des services préfectoraux de Bobigny et du Raincy en Seine-Saint-Denis, et luttons contre leurs exigences abusives et illégales.

Dans l'Essonne, les groupes de Massy et d'Evry sont très investis dans le Collectif Exilés 91, qui se réunit régulièrement et développe des actions de plaidoyer, qui porte sur l'ensemble des procédures d'accès aux droits des personnes étrangères. Dans ce cadre, la Cimade a eu deux rencontres avec le sous-préfet de Palaiseau en avril et en juillet 2023.

En 2023, le collectif « Droit à l'accueil » auquel le groupe local « 92 sud » participe, a organisé un événement à Nanterre le samedi 13 mai : L'IMMIGRATION, UNE HUMANITÉ COMMUNE - Et si on en parlait ensemble ? La Cimade y a tenu un stand et a animé une table ronde sur l'accueil des personnes étrangères. Le collectif « Droit à l'accueil » a continué à collecter des observations pour identifier les conséquences de la dématérialisation sur les personnes étrangères, afin d'étayer leurs demandes lors de leurs rendez-vous avec la préfecture des Hauts de Seine.

Dans le Val d'Oise, le groupe local de Cergy participe au collectif « Migrants Val d'Oise ». Plusieurs rencontres ont été organisées avec la préfecture et les sous-préfectures du Val d'Oise pour échanger sur les difficultés d'accès au guichet. Par ailleurs, le groupe local a aussi interpellé la préfecture du Val d'Oise sur les délais excessifs de convocation au dépôt d'une demande de titre, ainsi que le Défenseur des droits.

Dans les Yvelines, la participation du groupe local de Plaisir au collectif CEFI permet aux bénévoles de nouer des relations partenariales avec les autres associations impliquées dans ce collectif, mais aussi d'avoir une relation plus suivie avec la préfecture, en participant aux rencontres avec celles-ci. Enfin, la Cimade IDF participe activement à l'inter-organisation Paris. Dans ce cadre, la Cimade a rencontré le préfet délégué à l'immigration le 1er février 2023, avec d'autres associations parisiennes, afin de faire remonter nombreuses entraves à l'accès effectif à leurs droits des personnes étrangères.

SE MOBILISER CONTRE LA DÉMATÉRIALISATION.

La dématérialisation des procédures a continué à dégrader l'accès au droit des personnes étrangères de façon dramatique. Cette problématique est portée de façon régulière auprès des différentes préfectures de la région et institutions.

En juin 2023, lors de la journée mondiale des Réfugiés, la Cimade IDF a participé à une action « **Stop à l'abandon administratif des réfugié.e.s et de leurs familles** », portée par les personnes réfugiées et le collectif Asile IDF. Cette action visait à dénoncer les difficultés administratives continuent pour les personnes venues chercher refuge en France.

L'une de ces difficultés est l'Administration Numérique pour les Étrangers en France (ANEF), une plateforme qui doit permettre aux personnes réfugiées, depuis le 2 mai 2022, d'obtenir leur titre de séjour dans le délai de 3 mois imposé par la loi et, en attendant sa fabrication, une attestation de prolongation d'instruction (API) valant droit au séjour. Or, le collectif Asile Île-de-France constate chaque jour que de nombreuses personnes réfugiées pouvant prétendre à une carte de résident, n'arrivent pas à obtenir la délivrance de l'attestation de prolongation d'instruction ou son renouvellement. Les conséquences pour les personnes sont considérables : perte d'emploi, de revenus, de logement, de droits sociaux comme le RSA ou l'APL, etc.

Pour cette action, des mannequins de papier ont été réalisés avec les personnes étrangères, afin d'incarner les personnes invisibilisées par la dématérialisation des procédures. Après une déambulation parmi plusieurs

lieux symboles du parcours des demandeurs d'asile et réfugiés, comme la préfecture de Paris, la direction Générale des étrangers en France, ou encore l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA), les silhouettes ont été déposées près des bureaux du Ministère de l'Intérieur, dans le 20^{ème}.

L'obstacle que représente la dématérialisation



dans le parcours administratif des personnes étrangères est particulièrement aigu pour les personnes étrangères victimes de violences.

Les titres de séjour en lien avec les violences ont été transférés sur l'ANEF en 2023 : un travail spécifique de documentation et de recensement des blocages a été mené et a permis d'interpeller tant la plateforme ANEF, que les préfectures ou encore le ministère de l'intérieur et la DGEF. En effet, aux côtés de plusieurs structures partenaires de défense des droits des femmes migrantes, une demande de rdv à la DGEF a été portée et s'est basée sur un travail de recensement technique important. Il s'agit de dénoncer les entraves spécifiques qui touchent les personnes étrangères victimes de violences sur l'ANEF et plus largement, dans la dématérialisation de l'accès aux droits.

AGIR POUR LA PROTECTION ET LA RÉGULARISATION DE TOUTES LES FEMMES ÉTRANGÈRES VICTIMES DE VIOLENCES

En 2023, le pôle violences de la Cimade Ile de France, mais plus largement tout notre mouvement,

a été choqué du féminicide perpétré à l'encontre de Hadjira B, suivie par la permanence francilienne.

La journée de lutte contre les violences faites aux femmes, le 25 novembre, a été l'occasion de porter un message fort, aux côtés de nos partenaires et dans une tribune publiée dans Le Monde, pour dire stop : Assez : les femmes étrangères aussi doivent être protégées !

L'atelier de préparation de pancartes, ainsi que la manifestation parisienne, ont été des moments de partage et de solidarité entre les bénévoles, mais également d'hommage à Hadjira B.

FAIRE ENTENDRE LES PROBLÉMATIQUES SPÉCIFIQUES DES PERSONNES ÉTRANGÈRES VICTIMES DE VIOLENCES

La Cimade Ile-de-France participe aux instances dédiées à la lutte contre les violences et collabore avec de nombreuses institutions dédiées à la promotion et à la protection des droits des femmes :

- Les Déléguées départementales aux droits des femmes en les informant des difficultés rencontrées par les femmes que nous accompagnons dans leur département
- La Délégation régionale aux droits des femmes et à l'Égalité.
- La Défenseure des droits ainsi que ses délégué·e·s départementaux·ales en les saisissant sur des cas spécifiques
- L'Observatoire régional des violences faites aux femmes et le Centre Hubertine Auclert
- L'Observatoire parisien des violences faites aux femmes et la Mairie de Paris
- L'Observatoire des violences faites aux femmes de Seine-Saint-Denis.

La Cimade a également continué son plaidoyer auprès de l'OFPRA et de la CNDA pour une meilleure prise en compte des persécutions liées au genre dans la demande d'asile. Il est fondamental de rappeler la nécessité de reconnaître les violences liées au genre comme motif de persécution qui doit mener à une protection des femmes en danger dans leur pays d'origine.

Par ailleurs, La Cimade participe activement à un groupe inter-associatif militant pour les droits des femmes étrangères : l'ADFEM (Action et Droits des Femmes Exilées et Migrantes). Il s'agit d'un collectif d'associations ayant pour objectif de réfléchir, agir et informer sur les droits des femmes migrantes.

PLAIDOYER POUR L'AIDE MÉDICALE D'ETAT (AME)

Le pôle santé s'est mobilisé tout au long de l'année pour la défense de l'Aide Médical d'Etat, avec la publication en avril 2023 d'une enquête réalisée



avec plusieurs associations (La Cimade, Dom'Asile, Comede, Médecins du Monde et Secours Catholique) analysant les obstacles administratifs freinant l'accès à ce dispositif.

Plusieurs modalités de recueil de données ont été mises en place pour réaliser cette enquête inter associative :

- Un recueil d'informations en ligne via le site de l'Assurance maladie ameli.fr et la plate-forme de prise de rendez-vous clicRDV.com,
- Un testing téléphonique du 3646 (numéro de l'assurance maladie) auprès de différentes CPAM franciliennes afin d'évaluer l'accessibilité et la qualité du service : 271 appels passés
- Un questionnaire à destination des usager·es AME à la sortie de la CPAM afin de recenser les obstacles rencontrés dans leurs parcours administratifs : 258 témoignages recueillis.

Les résultats mettent en évidence une importante détérioration de l'accès à l'AME à travers un cumul d'obstacles administratifs. L'insuffisance de la couverture territoriale des lieux où déposer sa demande, couplée avec l'obligation d'une prise de rendez-vous selon des modalités complexes et hétérogènes, et des

conditions d'accueil inadaptées sur place, rendent très difficile le dépôt des demandes. Les conséquences sont lourdes : 64% des personnes interrogées ont rencontré des difficultés pour se soigner faute de couverture santé. Parmi elles, 7 sur 10 ont renoncé aux soins.

Suite à la diffusion de cette enquête, une réunion a eu lieu entre les différentes associations parties prenantes et la CNAM, qui a ensuite émis des instructions aux caisses qui reprennent l'essentiel de nos revendications (accueil sans RDV dans les agences de proximité, lisibilité de l'info, etc.). Cependant ces instructions n'ont pas eu d'application concrète au niveau de la CPAM 93 où les entraves restent persistantes rendant difficile l'effectivité de l'accès aux droits pour les premières personnes concernées.

Plusieurs retombées médiatiques ont permis une diffusion des conclusions de cette enquête de terrain (Mediapart, Libération, France Culture, AFP, La Croix...).

III. NOS ACTIONS DE SENSIBILISATION

Les bénévoles de la région, en particulier les membres de l'équipe dédiée à la sensibilisation, se sont investi·e·s tout au long de l'année dans des actions de sensibilisation. Depuis plusieurs années maintenant, la sensibilisation est devenue un axe phare de La Cimade dont la région Île-de-France s'est emparée avec détermination. Dans le contexte politique de l'année 2023, avec les discours racistes et xénophobes qui ont entouré la discussion puis le vote de la nouvelle loi immigration, il était en effet essentiel d'aller à la rencontre de l'autre pour faire émerger une autre vision des migrations et des personnes exilées.

Les actions de sensibilisation de La Cimade visent ainsi, à travers une meilleure compréhension des phénomènes migratoires et de la réalité vécue par les personnes exilées, à déconstruire les stéréotypes et les préjugés qui pèsent sur ces dernières. Dans une démarche d'éducation populaire, ces actions ont pour vocation de susciter le débat, encourager les questionnements et développer une analyse critique.

En interne, cette activité apparaît de plus en plus comme le prolongement nécessaire de l'action des permanences juridiques, dont les marges de manœuvre se restreignent à chaque nouvelle loi sur l'asile et l'immigration. Le but est de faire évoluer l'opinion publique pour construire une société plus accueillante et solidaire. Les actions de sensibilisation s'inscrivent ainsi pleinement dans le travail de solidarité active de La Cimade auprès des personnes exilées.

En 2023, **les actions de sensibilisation de La Cimade IDF ont permis de toucher plus de 3700 personnes**, soit plus de 1200 personnes supplémentaires par rapport à l'année 2022. Cette forte hausse des personnes touchées par nos actions reflète le dynamisme des équipes pour aller à la rencontre de différents publics, notamment le public intéressé par notre analyse des effets de la nouvelle loi immigration et le public scolaire. Ainsi, parmi les personnes touchées, **plus de 950 étaient des élèves de collège et de lycée et plus de 70 des enfants scolarisés en école primaire**. L'année 2023 a en effet été l'occasion

de mener pour la première fois des interventions sur la base du kit « Migrations » contenant 10 activités pour



les enfants de 6 à 12 ans.

2023 a aussi vu la confirmation d'une tendance marquée de 2022 : les nombreuses demandes d'actions de sensibilisation venant des acteurs et actrices du champ social. **Les interventions de La Cimade IdF ont ainsi permis de toucher environ 200 salarié·e·s ou étudiant·e·s du champ social ainsi que 120 bénévoles accompagnant des personnes exilées.** Ces acteurs et actrices, peu formé·e·s au droit des étrangers et aux besoins spécifiques des personnes exilées sont pourtant en première ligne dans leur accompagnement au quotidien. Les actions de sensibilisation de La Cimade IdF permettent d'avancer vers une meilleure compréhension de la législation et des enjeux sur ces questions.

Les interventions se sont déroulées dans des lieux aussi variés que des établissements scolaires et universitaires, des maisons de quartier, des cinémas et théâtres... Le plus souvent dans le cadre de partenariats construits sur la durée.

Ci-dessous, quelques exemples d'interventions :

- **A l'occasion du « Grand 8 »**, événement de rentrée de l'Université Paris 8 à Saint-Denis, et des festivals « Mix!Cité Place Clichy » et « La Fabrique » au Hasard Ludique : animation de rue d'un « porteur de parole » sur le thème des migrations et tenue de stands ;
- **Dans les 14 écoles, collèges et lycées** dans lesquels des interventions ont eu lieu, les anima-

tions ont été multiples : exposition « Protéger les enfants et leurs droits », animation du jeu Parcours de migrant·e·s, de photolangages ou de ciné-débats, activités du kit « Migrations » pour les 6-12 ans ;

- **Auprès des membres de la Fédération des centres sociaux et socio-culturels de Paris** et des militant·e·s du parti socialiste du 17^e arrondissement de Paris : interventions sur les effets de la nouvelle loi immigration ;

Participation à différentes journées et soirée d'actions :

- **La journée « Tous migrants : osons la rencontre »** à la mairie de Versailles,
- **La journée « L'immigration, une humanité commune. Et si on en parlait ensemble ? »** au Palais des Congrès de Nanterre à l'initiative du collectif « Droit à l'accueil 92 »
- **la soirée au musée du Carnavalet à l'occasion de la journée mondiale des réfugié·e·s** : sensibilisation grand public avec des événements organisés en inter-associatif autour de conférences-débats, d'expositions, d'animations, de pièces de théâtre et de témoignages des premiers et premières concerné·e·s.



Ecole de la Philanthropie

STRUCTURATION ET MONTÉE EN COMPÉTENCE DE L'ÉQUIPE SENSIBILISATION

En 2023 l'équipe sensibilisation sous la coordination de la salariée « Chargée de projet – animation de la vie associative et coordination des actions de sensibilisation » a poursuivi sa structuration et sa montée en compétence. Un document cadre des actions de sensibilisation dans la région a été élaboré collectivement et deux formations initiales « Animer une action de sensibilisation » ont été délivrées pour former les nouveaux et nouvelles bénévoles recruté·e·s dans l'année.

Le festival Migrant'scène 2023

L'édition 2023 de Migrant'scène s'est dessinée autour de la thématique « Libertés ! Dans l'égalité et la

solidarité ». 13 événements ont eu lieu dans 10 lieux différents avec des partenaires historiques ou plus récents : lieux culturels, artistes, associations... avec des propositions culturelles diverses (projection-débat, théâtre, conférence-débat, concert...).

A titre d'exemple, de nouveaux partenariats ont été créés avec la Flèche d'Or, le Shakirail et The Dissident Club, trois lieux alternatifs accueillant un public engagé. De nouveaux liens ont également été tissés avec le Théâtre de l'Etoile, le Théâtre Aleph et le cinéma le Louxor et nos partenariats de longue date avec le cinéma Le Méliès, le Ciné 7 et l'AEPP ont pu être renouvelés. Ainsi, les événements ont été construits avec 16 partenaires différents (établissements culturels, associations, collectifs...).

Le festival a touché un millier de personnes qui ont participé activement aux temps d'échanges proposés par La Cimade. Il s'agit d'un public essentiellement adulte avec la participation de 60 jeunes en âge scolaire (primaire et collège/lycée) et 150 jeunes (étudiant·e·s et mineur·e·s isolé·e·s).

Les concerts donnés à la Flèche d'Or, au Dissident Club, au Shakirail et sur la péniche Antipode ainsi que l'un des ciné-débats au Méliès ont permis à des artistes exilé·e·s de monter sur scène et au collectif de sans-papiers de Montreuil de prendre la parole. Ces événements ont également permis de réunir un public de personnes exilées en plus du public habituel.



Concert Osloob et Issa Mourad - Péniche Antipode



Débat à la Flèche d'Or



IV. NOTRE PÔLE RESSOURCE INTERNE ET EXTERNE

Dans l'accompagnement juridique, le plaidoyer ou la sensibilisation, La Cimade s'attache à une exigence de qualité dans son travail de défense des droits fondamentaux et de la dignité humaine. Pour répondre à cette exigence, différents moyens et ressources sont mis à disposition des bénévoles (pôle ressource interne) et d'un public externe (pôle ressource externe).

1. Des formations et ressources pour l'interne

L'engagement auprès des personnes étrangères implique de se former régulièrement. Chaque année, un programme de formations internes, élaborées et animées par une équipe de salarié·e·s et de bénévoles, permet d'assurer la montée en compétence des bénévoles.

CETTE ANNÉE, UNE CINQUANTAINE DE TEMPS DE FORMATION ONT ÉTÉ PROPOSÉS AUX BÉNÉVOLES DE LA RÉGION.

Trois sessions de formation initiale ont eu lieu sous un format mixte (modules à distance et en présentiel), auxquelles ont participé 75 bénévoles. La formation initiale (3,5 jours) s'adresse aux nouveaux·elles bénévoles, quelle que soit leur activité d'engagement. Elle intervient après quelques mois d'observation sur le terrain et comprend des modules dédiés au droit des étrangers, à la vie associative et aux pratiques d'accompagnement.

LA FORMATION CONTINUE DES BÉNÉVOLES PREND PLUSIEURS FORMES.

Des formats « flash'info » ont été poursuivis sur des questions précises (ex : lire une OQTF, visas). De nombreux·euses bénévoles ont pu participer à ces formations organisées directement au sein des groupes locaux ou à l'échelle régionale et en ont plébiscité le format court, interactif et concret.

De plus, des modules d'approfondissement sur des thématiques spécifiques ont été proposés sous divers formats (flash-info, ateliers,...) :

- Le renouvellement de titre et le changement de statut
- Le regroupement familial
- La réunification familiale
- L'accès à la justice
- Les autorisations de travail
- Le droit au séjour pour soins des personnes étrangères
- Les droits sociaux
- La procédure d'asile et les conditions matérielles d'accueil
- Le droit au séjour et le droit d'asile des personnes étrangères victimes de violence
- Les réflexes en permanence face à une OQTF

En complément des formations, les équipes de La Cimade participent à des temps réguliers, les « **commissions** », qui permettent de mutualiser les constats de terrain, de se former sur certains points techniques mais également de réfléchir collectivement aux actions à mener pour accompagner au mieux les personnes étrangères et faire avancer leurs droits. Dix commissions ont eu lieu en 2023.

- Trois Commissions Séjour ont eu lieu, abordant les mesures présentes dans le projet de loi asile immigration, la dématérialisation (les blocages et dysfonctionnement), les leviers d'actions (mobilisation, contentieux)
- Trois Commissions Asile lors desquelles ont été notamment abordées les questions de réunification familiale, de déploiement du programme AGIR, d'orientation régionale.
- Quatre Commissions Femmes victimes de violences lors desquelles ont été notamment abordés les dysfonctionnements liés à la dématérialisation et les obstacles spécifiques aux situations de violence, debrief du féminicide, pérennisation du séjour et l'accès à la carte de séjour pluriannuelle.
- Une journée régionale avec les équipes intervenant en Prison axée sur les questions de santé mentale en milieu carcéral, les liens avec le pôle santé de La Cimade et un échange d'actualités.
- Deux commissions Eloignement ayant porté sur les questions d'inexécution des jugements, de menace

à l'ordre public.

- Deux commissions Sensibilisation axées sur les nouveaux outils et les projets de l'année.

2. Des formations et des temps de sensibilisation en externe

La Cimade Ile-de-France reçoit de nombreuses sollicitations de services sociaux, de professeur·e·s, de juristes, de médecins, d'associations ou de citoyen·ne·s pour des formations et des interventions sur l'accompagnement socio-juridique des personnes étrangères et le décryptage du contexte actuel.

Les formations ou sensibilisation externes qui ont pu être assurées sont notamment les suivantes :

- IUT de Bobigny pour la filière « Carrières sociales » (étudiantes de 3e année): Formation sur la protection sociale des personnes exilées, accompagnement des personnes sans papiers dans l'accès à leurs droits et l'architecture générale du droit au séjour et droit d'asile – 20 personnes
- Duo for a job : 10 sessions sur l'année autour du jeu du parcours du migrant et l'appropriation des enjeux concernant les DA et réfugié·es
- ADAGE : temps d'échange avec les femmes accompagnées par cette association vers l'emploi sur des questions administrative (renouvellement de titre de séjour, conditions du regroupement familial, accès aux droits sociaux...).

3. Un pôle ressource interne et externe organisé par thématique

Le soutien technique juridique est assuré au par une dizaine de bénévoles expérimenté.e.s dit.e.s « référent.e.s » et l'équipe régionale de chargées de projet, relayées par les salariées du siège sur les questions les plus complexes. Ce soutien est sollicité à la fois par les bénévoles du mouvement (adresses mails spécifiques) ainsi que par des travailleur.euse.s sociales (via les permanences téléphoniques).



V. NOS RESSOURCES

1. Les équipes et la vie associative

LES ÉQUIPES BÉNÉVOLES

Le mouvement Cimade en Ile-de-France est toujours aussi actif, comptant 547 adhérent·e·s (stable par rapport à 2022) dont 391 bénévoles actif·ve·s.

La Cimade Ile-de-France compte :

- **8 groupes locaux** : Paris-Gobelins, Paris-Luxembourg, Paris-Batignolles (comprenant les permanences de Denfert et Paris-Grenelle), Yvelines, Val-d'Oise, Montreuil, Nord Essonne Antony et 92 Sud (Montrouge)
- **3 équipes locales** (Paris-Belleville, Evry, Aulnay-sous-Bois)

L'équipe en charge du recrutement des bénévoles a organisé 8 réunions d'information générale ayant réuni 282 personnes au total. Cette équipe de cinq bénévoles assure les entretiens individuels avec les personnes qui manifestent leur souhait d'engagement. Puis, ces personnes sont orientées vers les équipes locales en fonction des possibilités (133 personnes orientées).

Une tendance observée en 2022 s'est confirmée en 2023 : de nombreuses personnes actives (étudiantes ou salariées) expriment leur souhait de s'engager à La Cimade, à la fois pour son « travail sérieux » et pour ses prises de positions publiques. La région poursuit donc sa réflexion sur les évolutions nécessaires en termes d'organisation des permanences et de diversification des formes d'engagement afin d'intégrer ces nouveaux profils de bénévoles. Cela a notamment conduit à l'ouverture de permanences d'accueil en soirée.

LES ÉQUIPES SALARIÉES

La Cimade Ile-de-France compte 30 salarié·e·s réparti·e·s dans trois équipes, à savoir :

- Au sein de la délégation régionale : 7 salarié·e·s dont une déléguée nationale de La Cimade en région

(DNR), 6 chargé·e·s de projet sur les thématiques « droit au séjour », « droit d'asile », « droit des personnes étrangères malades et droits sociaux », « droit des personnes étrangères victimes de violences », « droit des personnes étrangères menacées d'enfermement et d'expulsion ou incarcérées », « vie associative et sensibilisation ». Suite à un départ dans l'équipe, un poste de chargé de projet n'a pas été renouvelé, ramenant l'équipe à 6 salarié·e·s au total.

- Au sein du centre provisoire d'hébergement de Massy (91) : 13 salarié·e·s. L'équipe est constituée d'une directrice, de 6 travailleuses sociales, d'une chargée de projet « Animation et dynamique collective », d'une chargée de projet « Intégration des personnes réfugiées », d'une chargée d'accueil / médiation sociale et culturelle, d'un coordinateur financier et logistique, d'un ouvrier polyvalent qui gère la maintenance du centre et d'un agent d'entretien et de sensibilisation.
- Auprès des personnes retenues au sein du centre de rétention du Mesnil-Amelot (77) : 10 intervenant·e·s en rétention et une responsable régionale rétention qui coordonne l'équipe.

LES ÉLECTIONS DES INSTANCES RÉGIONALES : LE RENOUELEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL

L'année 2023 a été une année électorale pour l'ensemble du mouvement : renouvellement des membres élus de l'Assemblée générale, élection d'un nouveau Conseil national et de son bureau.

Pour la région Ile-de-France, ce même processus s'est déroulé avec l'élection des membres du Conseil et de ses représentant·e·s à l'Assemblée générale.

Un temps approfondi a été consacré à la préparation des élections au conseil régional. Ainsi, chaque groupe local a organisé une réflexion collective sur les modes d'élection de ses représentant·e·s et les enjeux d'un mandat au conseil régional.

A noter que le groupe local de Batignolles a organisé - avec l'aide des salarié·e·s en Ile-de-France, des élections sans candidat, ce qui a permis un renouvellement



des membres élu·e·s au Conseil régional issu·e·s de ce groupe.

Ces moments de débats ont permis de porter des réflexions sur les missions actuelles de la Cimade et le rôle des membres siégeant dans les instances régionales.

Lors de l'assemblée régionale en date du 5 juin 2023, le conseil régional a été élu. Il en ressort un fort renouvellement de ses membres : sur les 34 membres - titulaires et suppléant·e·s - du nouveau conseil, plus de 22 personnes sont nouvellement élu·e·s. Lors de sa première réunion en juin, le conseil régional a élu un bureau élargi de 9 membres (3 secrétaires, 1 trésorière et 2 coprésidente·s). Le choix d'une co-présidence (Laurence Fabart et Didier Butzbach) permet une responsabilité plus collégiale et un meilleur partage des tâches.

Cette dynamique initiée à l'occasion de ces élections a été conduite en liaison avec l'équipe salariée d'Ile-de-France.

UNE DÉFINITION DES PRIORITÉS RÉGIONALES AXÉE SUR LE SOUTIEN AU MOUVEMENT ET LA PAROLE FORTE DE L'ASSOCIATION

En septembre 2023, une journée de travail a été organisée avec les membres du conseil régional et l'équipe salariée afin de définir les orientations régionales pour les 2 années à venir.

L'importance de **renforcer la prise de parole publique de la Cimade IDF** a été mise en avant, en facilitant l'appropriation par les bénévoles des positions et revendications de l'association pour en être les relais. L'action de la Cimade IDF est par ailleurs questionnée par plusieurs évolutions majeures : un contexte politique toujours plus restrictif, la dématérialisation des démarches complexifiant toujours plus le dépôt des demandes de titres de séjour, l'évolution des profils des bénévoles qui rejoignent le mouvement. Face à cela, le Conseil régional souhaite renforcer sa présence auprès des groupes locaux pour faciliter les espaces d'échanges entre bénévoles, encourager les bonnes pratiques en termes de recrutement et d'intégration des nouveaux bénévoles et inciter au développement de partenariats locaux.

2. Le déploiement d'un outil de suivi statistique

Le déploiement de l'outil de suivi statistique (SAAM) s'est poursuivi en 2023. La majorité des équipes a pu se former à l'outil et utilise désormais cette plateforme pour le suivi des dossiers. Cet outil facilite le suivi de l'activité et la remontée de statistiques, le suivi et le partage de dossiers entre bénévoles. Certaines permanences ne se sont pas encore saisies de cet outil, soucieuses des questions de stockage et de confidentialité des données. Pour d'autres équipes, l'utilisation de SAAM reste limitée du fait du manque d'équipement informatique adapté.

3. Les moyens financiers

Il existe trois budgets distincts pour la région Ile-de-France, gérés de manière indépendante. Seul le budget de la délégation régionale est développé dans ce rapport. Les budgets relatifs à l'intervention au centre de rétention du Mesnil-Amelot et au Centre provisoire d'hébergement à Massy sont développés dans les rapports dédiés.

Le budget régional est composé des budgets de la délégation régionale dont l'équipe des sept salariés régionaux ainsi que des budgets des groupes locaux et des équipes locales.

ELÉMENTS FINANCIERS 2023

En 2023, les charges de la région sont en hausse (+4% - +18K€) essentiellement du fait :

- De charges salariales en hausse (+6K€), liées à une hausse des salaires bruts (rattrapage d'une partie de l'inflation)
- D'une forte hausse du coût de l'énergie (+8K€)
- Le financement assuré par la Région s'élève à 256K€ soit 48% du budget total de la région.

LES PARTENAIRES FINANCIERS

La Cimade Ile-de-France remercie ses partenaires financiers, certains de longue date, qui nous permettent de poursuivre nos actions en faveur des personnes migrantes et exilées et de contribuer à un changement de regard sur les personnes étrangères.

- Agence régionale de Santé d'Île-de-France
- Barreau de l'Essonne
- Barreau des Hauts-de-Seine
- Barreau de Paris solidarité
- Barreau de Seine-Saint-Denis
- Barreau des Yvelines
- Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis

- Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris
- Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)
- Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité
- Mairie et département de Paris
- Mairie d'Evry
- Mairie de Châtillon

Les financeurs des centres de rétention du Mesnil-Amelot et du Centre provisoire d'hébergement à Massy sont présentés dans les rapports dédiés.

CHARGES K€	2022	2023
Achats (électricité, fournitures, petits matériels...)	17,0	25,6
Services extérieurs	51,2	60,3
<i>Locations</i>	35,3	43,6
<i>Entretien et réparation</i>	14,4	14,6
<i>Assurance, documentation</i>	1,5	2,1
Autres services extérieurs	19,5	14,3
<i>Rémunérations intermédiaires et honoraires</i>	3,6	0,0
<i>Publicité, publication</i>	0,8	0,2
<i>Déplacements, missions</i>	5,1	5,6
<i>Services bancaires, frais postaux, télécoms, autres</i>	10,1	8,6
Impôts et taxes	36,3	39,6
Charges de personnel	380,4	387,3
Aides financières	0,1	0,0
Dotation aux amortissements et provisions	11,7	7,9
Charges exceptionnelles	0,6	0,0
TOTAL	516,9	535,1

PRODUITS K€	2022	2023
Vente de produits finis, marchandises	13,8	15,1
Subventions d'exploitation	190,3	182
<i>Subventions publiques</i>	156,3	145
<i>Subventions privées</i>	34	37
Cotisations	14	14,4
Dons et mécénat	26,2	16,6
Autres produits	0	15,2
Reprises sur amortissements et provisions	26,62	13,15
TOTAL DES PRODUITS	271	256,3
Apport National	245,9	278,8
TOTAL	516,9	535,1

Les lieux d'accueil et d'intervention de La Cimade Île-de-France

Paris - Délégation régionale

46 bd des Batignolles - Paris 17^e

Paris - Luxembourg

58 rue Madame - Paris 6^e

Paris - Belleville

25, rue Fessart - Paris 19^e

Paris - Gobelins

18, boulevard Arago - Paris 13^e

Paris - Denfert

22 rue Deparcieux - Paris 14^e

Paris - Siège national

91 rue Oberkampf - Paris 11^e

Paris - Foyer de Grenelle

17 rue de l'Avre - Paris 15^e

Aulnay-sous-Bois

1 bd de Gourgues - 93600 Aulnay-sous-Bois

Montreuil

12 bd Rouget de L'Isle et Maison ouverte rue Hoche - 93100 Montreuil

Evry - Maison du Monde

509 patio des Terrasses - 91034 Evry

Cergy

Terrasse du centre commercial des Trois Fontaines - 95000 Cergy

Plaisir

2 rue Calmette - 78370 Plaisir

Versailles

Maison des associations
2 bis place de Touraine - Versailles

Montrouge

Entrée Face au 7 rue Victor Hugo 92120 Montrouge

Le Foyer International de Massy

Centre Provisoire d'Hébergement (CPH)
80 rue du 8 mai 1945 - 91300 Massy

Centre de rétention du Mesnil-Amelot

Seine et Marne

Maisons d'arrêt

Fresnes (94), Bois d'Arcy (78), Versailles (78), Osny (95)

Maison Centrale

Poissy (78)